

Le traité de Bayonne

EXTRAIT DU JOURNAL OFFICIEL DU 1ER JANVIER 1997

J.O. Numero 1 du 1 Janvier 1997 page 22
LOI no 96-1239 du 30 decembre 1996 autorisant la ratification du traite entre la Republique franCaise et le Royaume d'Espagne relatif a la cooperation transfrontaliere entre collectivites territoriales, signe a Bayonne le 10 mars 1995 (1)

NOR MAEX9600015L

L'Assemblée nationale et le Senat ont adopte,
Le President de la Republique promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. - Est autorisee la ratification du traite entre la Republique franCaise et le Royaume d'Espagne relatif a la cooperation transfrontaliere entre collectivites territoriales, signe a Bayonne le 10 mars 1995, et dont le texte est annexe a la presente loi (2).

La presente loi sera executee comme loi de l'Etat.

Fait a Paris, le 30 decembre 1996.

Le Premier ministre,
Alain Juppe

Jacques Chirac
Par le President de la Republique :

Le ministre des affaires etrangeres,
Herve de Charette

(1) Travaux preparatoires : loi no 96-1239.
Assemblée nationale :
Projet de loi no 2972 ;
Rapport de M. Jacques Blanc, au nom de la commission des affaires
etrangeres, no 3161 ;
Discussion et adoption le 28 novembre 1996.

Senat :
Projet de loi, adopte par l'Assemblée nationale, no 106 (1996-1997) ;
Rapport de M. Michel Alloncle, au nom de la commission des affaires
etrangeres, no 132 (1996-1997) ;
Discussion et adoption le 19 decembre 1996.

(2) Le texte sera publie ulterieurement au Journal officiel de la Republique franCaise.

Le Traité de Bayonne de 1995 définit les modalités de la coopération transfrontalière entre collectivités et autorités territoriales françaises et espagnoles.